Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 233, en Eco-gest option comptabilite et gestion, de la composante IAE Nantes Economie et Management est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOSSON	CHRISTINE	AGREGE	H8010
M.	GRIMAND	AMAURY	PR	6
M.	JOURNE	BENOIT	PR	6
Mme	JOURNE	HELENE	AGREGE	H8010

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social
Dominique AVERTY

Nantes Université

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 234, en Eco-gest option comptabilite et gestion, de la composante IAE nantes Economie et Management est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOSSON	CHRISTINE	AGREGE	H8010
M.	GRIMAND	AMAURY	PR	6
M.	JOURNE	BENOIT	PR	6
Mme	JOURNE	HELENE	AGREGE	H8010

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social
Dominique AVERTY

Nantes Université

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 235, en Anglais, de la composante UFR Droit et sciences politiques est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOLLEE	AURORE	CERTIFIE	H0422
Mme	KERVISION	SYLVIE	AGREGE	H0422
M.	LE MESTRE	RENAN	MCF	2
Mme	O'NEIL	GEORGINA	AGREGE	H0422
M.	WILSON	DEREK	CERTIFIE	H0422

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 236, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie électrique, de la composante IUT de Nantes site Carquefou est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHOUSSEAUD	ANNE	MCF	63
M.	DAVID	EMMANUEL	AGREGE	H5100
Mme	DESCAMPS	ANNE-SOPHIE	MCF	63
M.	FEUVRIE	BRUNO	MCF	63
M.	LEVILLY	SEBASTIEN	MCF	61
M.	STANKOVIC	NICOLAS	AGREGE	NC
Mme	STOCKDALE	DEBORAH	CERTIFIE	H0422

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 237, en Economie et gestion, de la composante IUT de Nantes campus centre ville est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARBU	NOEL	MCF	6
M.	BERQUIER	ROGER	MCF	6
Mme	KERVERN	HAUDE	AGREGE	H8010
Mme	LE GALLO	NATHALIE	AGREGE	H8010
M.	L'HOSTIS	JULIEN	AGREGE	8010

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 238, en Economie et gestion option marketing, de la composante IUT de nantes campus Chateaubriant est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	ADDIS	DOMINIQUE	CERTIFIE	8010
Mme	BOSSON	CHRISTINE	AGREGE	H8010
M.	DALLE	RODOLPHE	AGREGE	H0202
M.	DIEUL	FLORENT	CERTIFIE	H8010
M.	MOUSSEAU	PIERRE	PR	62
Mme	SENKEL	MARIE-PASCALE	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 239, en Mathématiques, de la composante POLYTECH' est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHOUSSEAUD	ANNE	MCF	63
M.	LEPETIT	THOMAS	MCF	63
Mme	PERENNOU	HELENE	AGREGE	H1300
M.	PIRIOU	LAURENT	MCF	25
M.	SOBOTKA	VINCENT	PR	62

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 240, en Economie et gestion, de la composante POLYTECH est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BAKER	JACQUELINE	AGREGE	H0422
Mme	BARBELIVIEN	DOMINIQUE	MCF	6
Mme	GONCALVES	CHRYSTELE	AGREGE	H8010
M.	KINGSTON	JOHN	MCF	6
M.	SOBOTKA	VINCENT	PR	62

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique ~~AVERTY~~

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 241, en Economie et gestion, de la composante IUT de saint Nazaire est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BALCI	ROSE	AGREGE	H1300
M.	FEDELE-BENOIT	ANTONY	CERTIFIE	H8052
M.	FORTIN	GWENOLE	MCF	71
Mme	GUGUEN-GICQUEL	INES	MCF	6
Mme	JACOB	CELINE	MCF	6
M.	LOUIS	DIDIER	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 242, en Eco-gest option transport logistique, de la composante IUT de Saint Nazaire est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOSTEL-DEJAX	NATHALIE	PR	61
Mme	CHALLIER	HELENE	CERTIFIE	H0202
M.	DELAVAULT	BORIS	AGREGE	H8052
M.	GEORGET	MATHIEU	CERTIFIE	H8010
M.	LEKLOU	ALI-NORDINE	PR	60
Mme	LYONNET	BARBARA	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 243, en Economie et gestion, de la composante IUT de Saint Nazaire est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BALCI	ROSE	AGREGE	H1300
M.	FEDELE-BENOIT	ANTONY	CERTIFIE	H8052
M.	FORTIN	GWENOLE	MCF	71
Mme	GUGUEN-GICQUEL	INES	MCF	6
Mme	JACOB	CELINE	MCF	6
M.	LOUIS	DIDIER	MCF	6

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 244, en Anglais , de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BELLARD	STEPHANE	AGREGE	H1900
Mme	BERGHEAU	JULIE	AGREGE	H1900
M.	GADE	JEAN	AGREGE	H1900
M.	JUBEAU	MARC	PR	74
Mme	JULLA-MARCY	MATHILDE	MCF	74
M.	LACOURPAILLE	LILIAN	MCF	74
Mme	MORERE	JULIE	MCF	11

Mme	PARIS	ANNABELLE	AGREGE	H1900
Mme	ROSENFELD	SARAH	CERTIFIE	H0422
M.	TOUVRON	ALEXANDRE	PROF. EPS	NC

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY

Nantes Université

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 246, en Anglais , de la composante UFR Sciences et techniques est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DE BONT	LESLIE	AGREGE	H0422
M.	LEDUC	DOMINIQUE	PR	30
Mme	VAN DER REST-SUBTIL	CATHERINE	AGREGE	NC
M.	VINCENT	EMMANUEL	AGREGE	H0422

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social
Dominique AVERTY

Nantes Université

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/10/2013 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 247, en Génie civil, de la composante UFR sciences est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	GELET	RACHEL	MCF	60
M.	RAVEL	OLIVIER	MCF	29
Mme	REY	VALENTINE	MCF	60
M.	ROUGERON	PASCAL	AGREGE	H1416
M.	SOUBRA	ABDUL-HAMID	PR	60

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 07/11/2024

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
Premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social

Dominique AVERTY